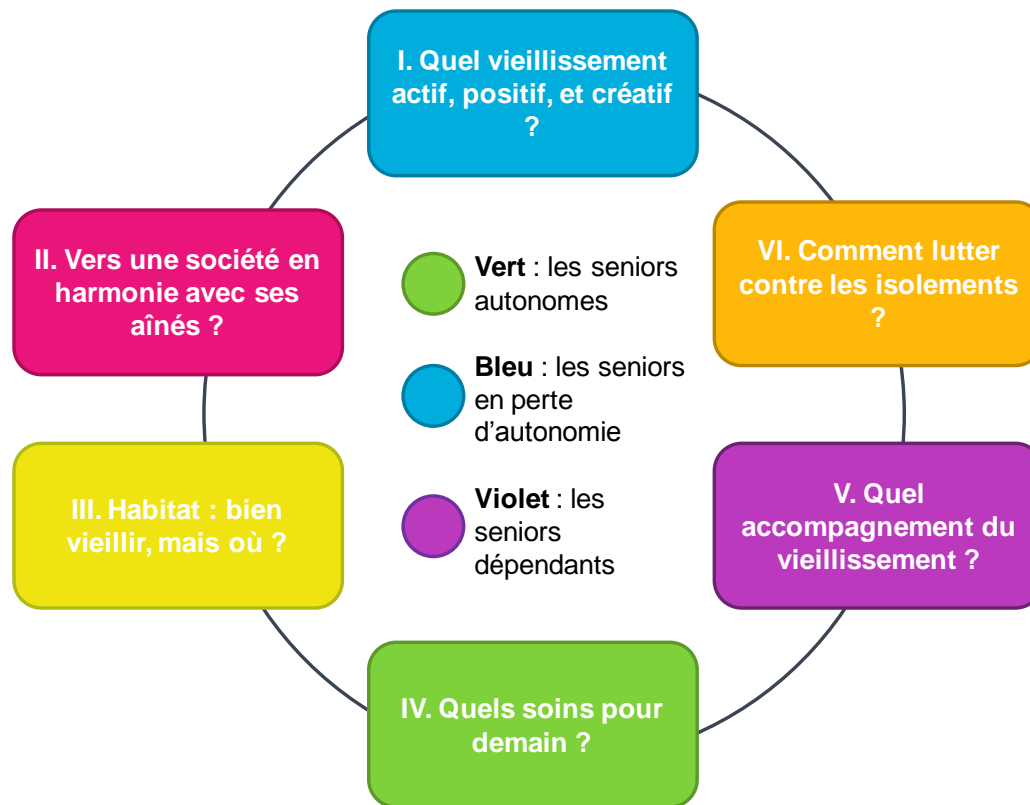


I. LA PRIORISATION DES ENJEUX DU BIEN VIEILLIR



18 thématiques regroupées en 6 grands enjeux ont été identifiées sur la base de l'appel à contribution représentant:

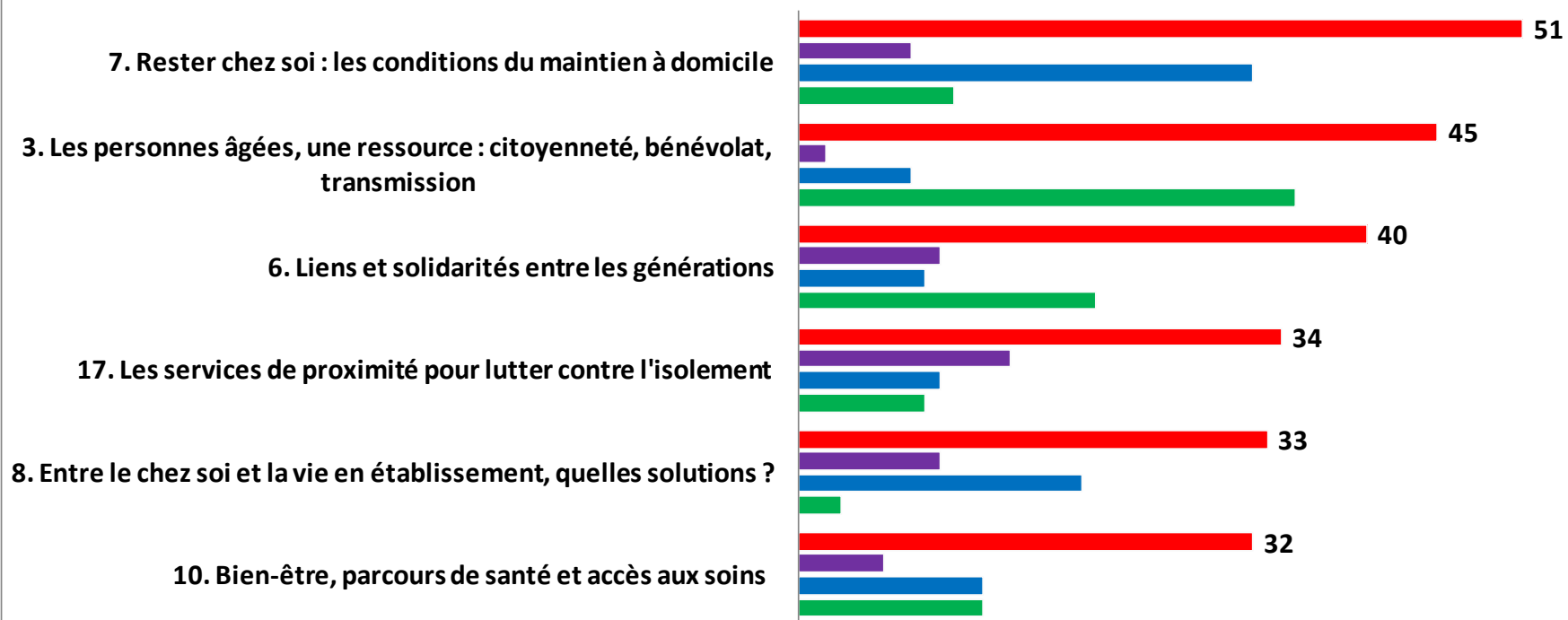
- 11 réunions : 330 acteurs issus de 245 structures
- 66 contributions sur *jeparticipe.lenord.fr*
- 62 commentaires sur Facebook
- 1060 questionnaires remplis
- 250 participants au forum de lancement

L'ensemble de ces contributions a également fait ressortir un élément majeur pour comprendre le bien vieillir : la question de l'autonomie, la pleine possession ou non de ses propres moyens, physiques ou mentaux est, quel que soit l'âge, un élément indispensable à prendre en compte.

Trois distinctions en termes de « public » concerné ont ainsi été créées afin de toucher au plus près les réalités du Bien vieillir : autonome, en perte d'autonomie ou dépendants, sont les termes qui résument ces situations, qui renvoient à des problématiques différentes et appellent à des solutions adaptées.

**RESULTATS DES VOTES DE PRIORISATION POUR LE BIEN VIEILLIR
EN FLANDRE MARITIME**
Zoom sur les 6 thèmes prioritaires en fonction des publics concernés
(total : 554 votes)

■ TOTAL DES VOTES
 ■ SENIORS DEPENDANTS
 ■ SENIORS EN PERTE D'AUTONOMIE
 ■ SENIORS AUTONOMES



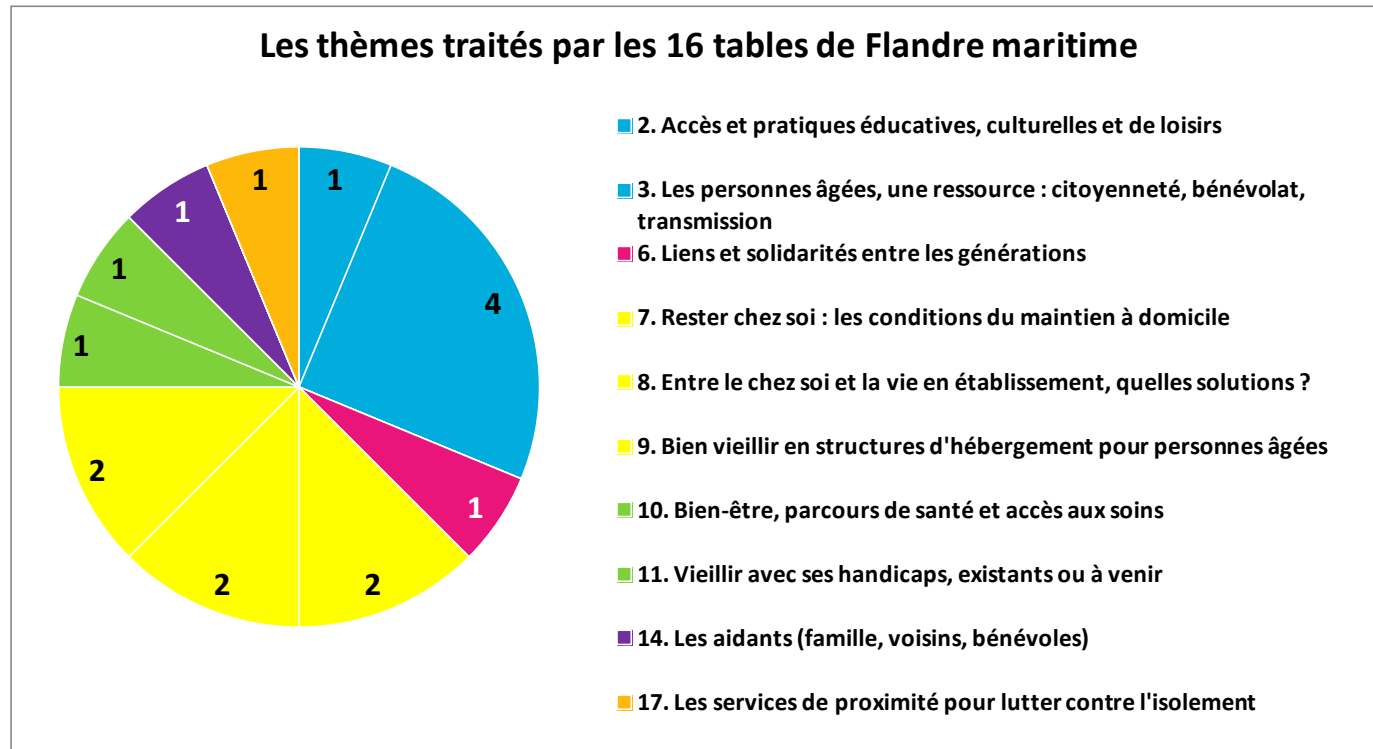
RESULTATS DES VOTES DE PRIORISATION POUR LE BIEN VIEILLIR EN FLANDRE MARITIME

Ensemble des 18 thèmes (total : 554 votes)



II. LES THEMES TRAITES AUX TABLES

16 tables ont travaillé à Dunkerque, soit 100 participants.



A Dunkerque, 4 tables sur 16 ont traité le thème n°3 « *Les personnes âgées, une ressource : citoyenneté, bénévolat, transmission* ».

Les couleurs correspondent à celles des six grands enjeux :

- **Bleu** : I. Quel vieillissement actif, positif et créatif ?
- **Magenta** : II. Vers une société en harmonie avec ses aînés ?
- **Jaune** : III. Habitat : bien vieillir, mais où ?
- **Vert** : IV. Quels soins pour demain ?
- **Violet** : V. Quel accompagnement du vieillissement ?
- **Orange** : VI. Comment lutter contre les isolements ?

III. LES PROPOSITIONS DES TABLES

A l'issue du vote de priorisation des thèmes et du choix de l'un d'eux par chaque table, il est proposé de réaliser un diagnostic sous forme de projection : « notre futur souhaitable sur ce thème » ; puis d'établir une liste de propositions concrètes issues de ce diagnostic. Ces propositions d'initiatives ou d'actions qu'il faudrait mettre en œuvre ont la possibilité d'être détaillées pour la ou les plus importantes selon le groupe.

A Dunkerque, les 16 tables ont complété 20 fiches propositions au total.

Les propositions sont ici regroupées selon les 6 grands enjeux déterminés lors de l'appel à contribution. Il faut cependant garder à l'esprit une lecture transversale de ces propositions, qui bien souvent ne s'inscrivent pas dans un seul enjeu mais se répondent et se complètent.

1. Quel vieillissement actif, positif, et créatif ?

- **Développer les réseaux d'échanges et de partage des connaissances, type "réseau sel"**

Afin de sortir de la monétarisation des échanges et ainsi développer la gratuité pour se rapprocher des autres, il est possible de repérer dans les communes les compétences des personnes âgées d'un côté (coudre, tricoter, prêt de voiture, etc.) et des jeunes ayant du temps à accorder pour des petits travaux de réparation de l'autre. Le rôle des associations, des CCAS ou de tout autre collectif centralisateur est d'identifier les potentiels d'échange.

- **Créer un service civique pour les jeunes retraités volontaires**

Un an avant de pouvoir bénéficier de la retraite, les actifs volontaires en bonne santé s'engagent dans un service civique d'une année au service d'associations œuvrant à destination des plus jeunes ou des personnes dépendantes, leur permettant ainsi de valider 3 à 4 trimestres au service de la collectivité. Ces derniers trimestres d'activité consacrés à une citoyenneté active doivent être coordonnés par les collectivités : établir le diagnostic, cerner les besoins, déterminer un plan d'action, prévoir une évaluation.

- **Développer le parrainage personnes âgées -enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance**

Faisant le constat que, d'un côté, certains enfants ont des liens familiaux distendus et ne peuvent pas partir en vacances et que, de l'autre côté, des personnes âgées valides souhaitent s'engager, il est proposé d'identifier les compétences des personnes âgées et les besoins des enfants (activité d'une heure, accueil d'une journée ou d'un week-end) et de mettre en relation ces publics pour apporter un étayage relationnel réciproque.

- **Permettre à la personne de "choisir"**

Etre citoyen, c'est avant tout avoir la possibilité du choix. Il faut considérer la personne âgée comme une citoyenne à part entière, lui donner la possibilité de choisir en lui apportant un maximum d'informations sur ce qui existe, aussi bien sur les territoires ruraux qu'urbains. Si elle reste au domicile, il faut pouvoir lui apporter un maximum d'aides pratiques selon son degré de perte d'autonomie. Il faut également améliorer la coordination entre les services d'un même territoire ou encore développer le champ d'actions d'Unis-Cité (une des associations organisatrices du service civique).

- **Favoriser la participation et l'implication dans le projet éducatif, culturel et de loisir : Pour une information motivante**

Par la création de groupes de travail mixtes associant professionnels et représentants des personnes âgées (à titre individuel ou associatif), il s'agit de pérenniser une démarche de rapprochement vers les personnes âgées pour connaître leurs désirs et attentes par des questionnaires ouverts, d'évaluer régulièrement les actions mises en place dans le but de permettre à chacun d'être acteur de son développement culturel et de loisirs.

2. Vers une société en harmonie avec ses aînés ?

- **Instituer la semaine de l'intergénérationnel**

Sans empiéter sur la semaine bleue, il s'agit pour le Département du Nord d'organiser chaque année avec l'ensemble de ses partenaires (associations, villes, aggro, villages...) une semaine durant laquelle les actions intergénérationnelles seront valorisées et médiatisées : forums, expositions, ateliers citoyens, prix de l'intergénérationnel, etc. Et mettront ainsi en valeur les initiatives locales (réseaux des villes et villages "amis des aînés").

- **Le numérique intergénérationnel**

En partenariat avec Euro Santé et Euratechnologies, le Conseil général effectue un prêt de tablettes numériques aux personnes âgées intéressées dont la formation est assurée par les jeunes (la formation devient alors aussi prétexte d'une rencontre, du début d'une histoire). S'appuyant sur le tissu associatif, les réseaux de service à domicile et les centres sociaux, les associations de retraite active, cet outil de communication permet de valoriser les deux publics et possède un intérêt thérapeutique de stimulation de la mémoire contre les maladies neurodégénératives.

- **Un hôpital plus humain, ouvert sur la cité**

Les choix d'implantation et de localisation des établissements doivent être mieux pensés par les élus, intégrés à la ville et à son fonctionnement (intégration dans les hôpitaux de coiffeurs, équipements de loisirs, cellule commerciale) mais également mieux adaptés dans leurs aménagements et plus humains (développer des activités de loisirs, d'animation).

- **Renforcer le lien enfants – personnes âgées**

Cette action portée par une structure coordonnatrice (association, collectivité) afin d'assurer confiance et sécurité, permet l'organisation de transmissions nouvelles entre les personnes âgées et les plus jeunes. Les partenaires comme les écoles relayent l'information et généralisent les lieux de rencontre (restauration scolaire, lecture...). Les jeunes bénévoles ou salariés proposent de venir faire la lecture à une personne âgée le souhaitant. La personne âgée prend le droit de faire appel à l'action.

- **Développer l'intergénérationnel autour de la culture, de l'éducation et des loisirs**

Afin de lutter contre la discrimination envers les personnes âgées, de favoriser l'accès à la culture, de maintenir des liens sociaux et de stimuler l'activité intellectuelle, il est essentiel de développer une co-construction de projets intergénérationnels avec l'ensemble des acteurs (jeunes et personnes âgées, Conseil général, municipalités, Education nationale, maisons de quartier, centres sociaux, associations).

- **Prendre en compte la personne dans son vieillissement plutôt que de parler de dispositif**

Le vieillissement est un phénomène évolutif, tout au long de la vie. En impliquant les CCAS, les associations, les CLIC, les citoyens et les élus, le maître mot est l'anticipation : connaissance des réseaux d'aide, d'accompagnement ; connaissance des droits ; développement d'une pédagogie afin que le vieillissement devienne un sujet porté par tous, développement de la solidarité au sein d'un quartier, d'une rue, d'un immeuble ; etc.

3. Habitat : bien vieillir mais où ?

- **Des logements imaginés avec les habitants**

Les habitants de logements doivent pouvoir réaliser eux-mêmes les choix déterminants en amont des projets. Ainsi toutes les parties prenantes y compris les associations d'habitants suivent le projet de A à Z, se mettent d'accord sur un objectif, effectuent des échanges de connaissances, des besoins et des contraintes afin que tous acceptent l'évolution du projet. De cette façon les logements seront pratiques et adaptables en plus d'être beaux.

- **Développer l'habitat intergénérationnel (2 tables)**

L'habitat intergénérationnel peut permettre à chacun d'être une ressource pour l'autre, de conserver son sentiment d'utilité. Il développe la démocratie participative, évite l'enfermement sur soi et ouvre sur le monde. Il faut ainsi communiquer sur les expériences existantes, faire participer les futurs habitants aux réflexions, à la prise de décisions et que les communes prennent en compte la parole des personnes âgées dans leurs choix en matière d'urbanisme. Chiffrer et optimiser les coûts du projet en amont est également une nécessité.

- **Mettre en place une équipe indépendante, labellisée par le Conseil général, qui irait chercher la parole des résidents d'établissements et ferait le lien avec la direction**

L'objectif de cette action est de libérer la parole des personnes âgées en établissement pour leur permettre de s'exprimer sans crainte des représailles. Le Conseil général missionne une équipe indépendante qui rend visite aux personnes âgées en établissement pour recueillir leur parole et signaler par la suite au Conseil général ainsi qu'à la direction les problèmes, notamment de maltraitance. Cette équipe fait également partie du conseil de vie sociale de l'établissement.

- **Créer des espaces au sein des établissements permettant d'accueillir et d'héberger des familles sur des temps longs**

Il est nécessaire qu'existe une volonté des équipes médico-sociale dans la conception des nouveaux Ehpad de penser des espaces d'accueil sur des temps longs pour les familles rendant visite à leurs proches. Permettant ainsi de faire des Ehpad des lieux ouverts qui ne ressemblent pas à des hôpitaux et aux familles de pouvoir être hébergées à moindre coût, ces espaces de proximité entre famille et résidents doivent cependant avoir un mode de fonctionnement encadré.

- **Faire rentrer la maison de retraite à la maison**

Cette solution plus économique pour la société et pour les personnes faisant le choix du maintien à domicile, consiste à rassembler des équipes mobiles multidisciplinaires formées se déplaçant à domicile de façon ponctuelle régulière selon les sollicitations. Les appels peuvent se faire en utilisant de nouvelles technologies en lien direct avec les équipes professionnelles. Il faut travailler avec les acteurs existants pour la formation de ces équipes : médecins, hôpitaux, associations, équipes des Ehpad, etc.

- **Développer l'accueil temporaire de jour et de nuit, avec un accueil complémentaire des familles**

Pour répondre aux besoins des familles et sécuriser les aidants afin qu'ils ne se sentent plus seuls face à la perte d'autonomie de leurs proches, l'offre d'accueil temporaire (de jour et de nuit) est complétée d'une capacité d'accueil des familles (logements intergénérationnels temporaires). Cette offre est réalisée après une phase de diagnostic et d'analyse des besoins, et une conception concertée avec les personnes âgées.

4. Quels soins pour demain ?

- **Former les médecins généralistes à l'orientation vers les dispositifs existants sur le territoire**

Premiers maillons du parcours de santé établissant une relation de confiance avec les patients et leurs familles, les médecins généralistes doivent être formés et informés de l'ensemble des dispositifs existants. Pour ce faire, une concertation la plus large possible doit être réalisée en amont afin de simplifier au maximum l'information et de créer des plaquettes lisibles et accessibles à tous. Les CLIC doivent également rester l'interlocuteur privilégié en matière d'informations.

5. Quel accompagnement du vieillissement ?

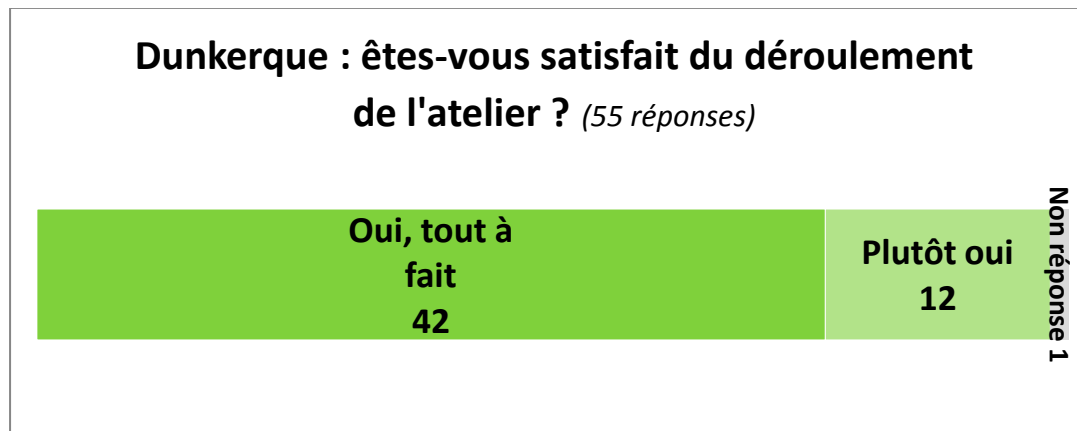
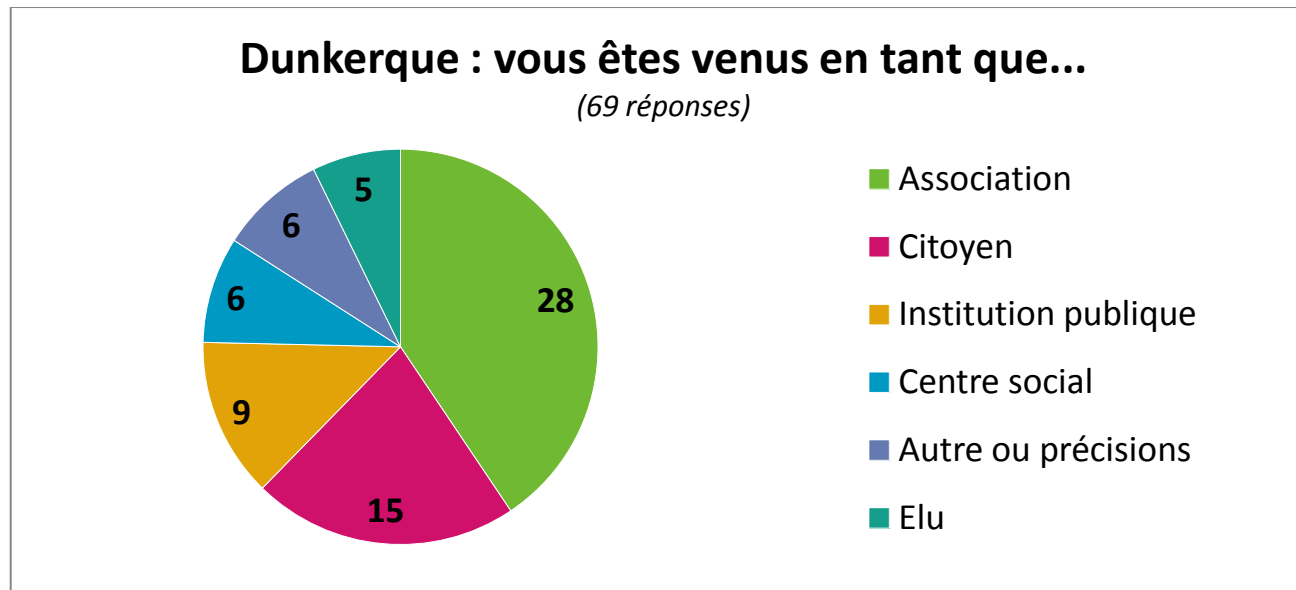
- **Favoriser l'aide psychologique aux aidants**

Si les salariés de l'aide à domicile sont seuls (découvrent parfois des décès, accompagnent la dégradation de la personne), les familles aidantes vivent la même situation. Les associations de soutien des aidants ont un besoin de financement afin de permettre de développer des groupes de parole, des aides à la formation, etc.

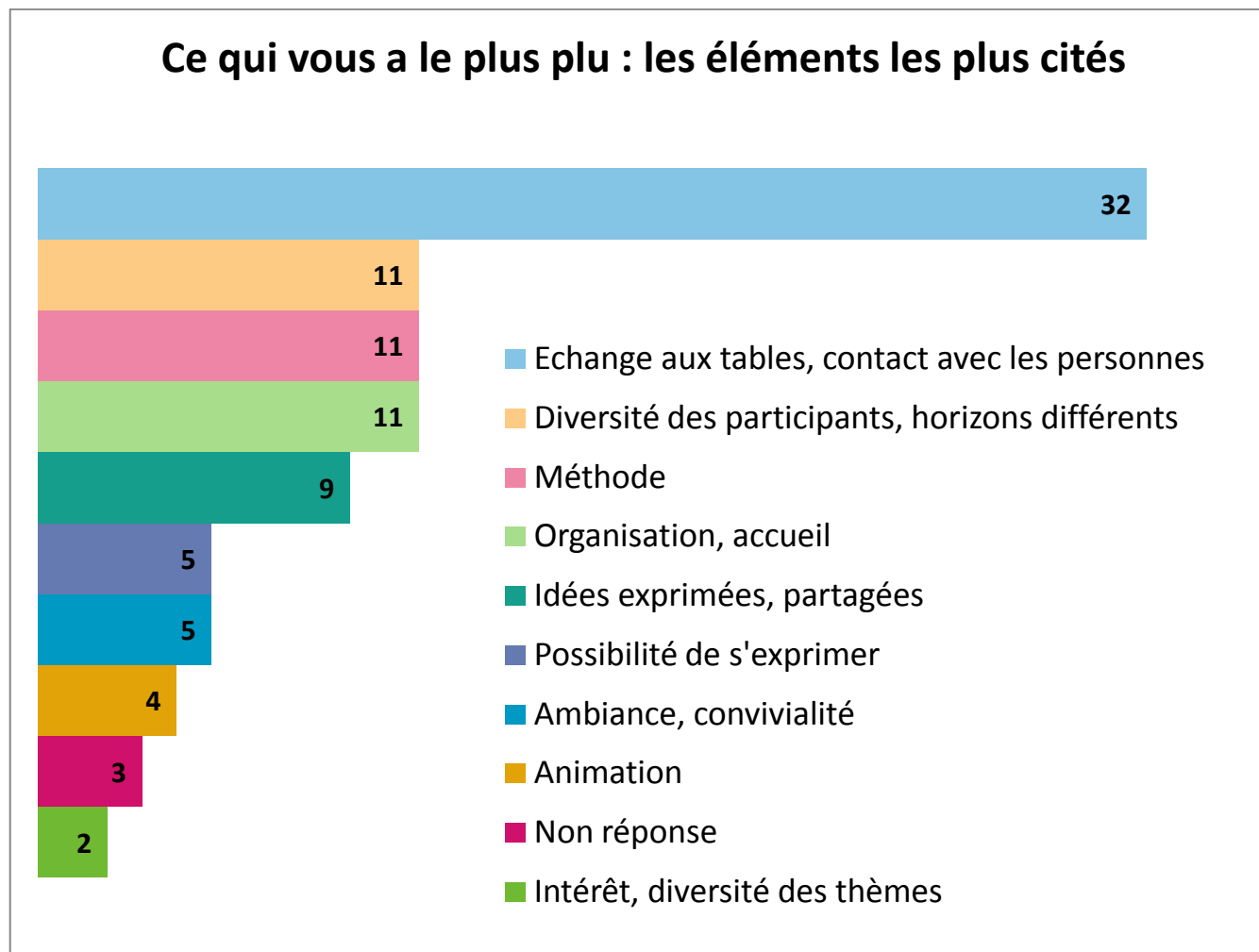
6. Comment lutter contre les isolements ?

Pas de proposition sur cet enjeu.

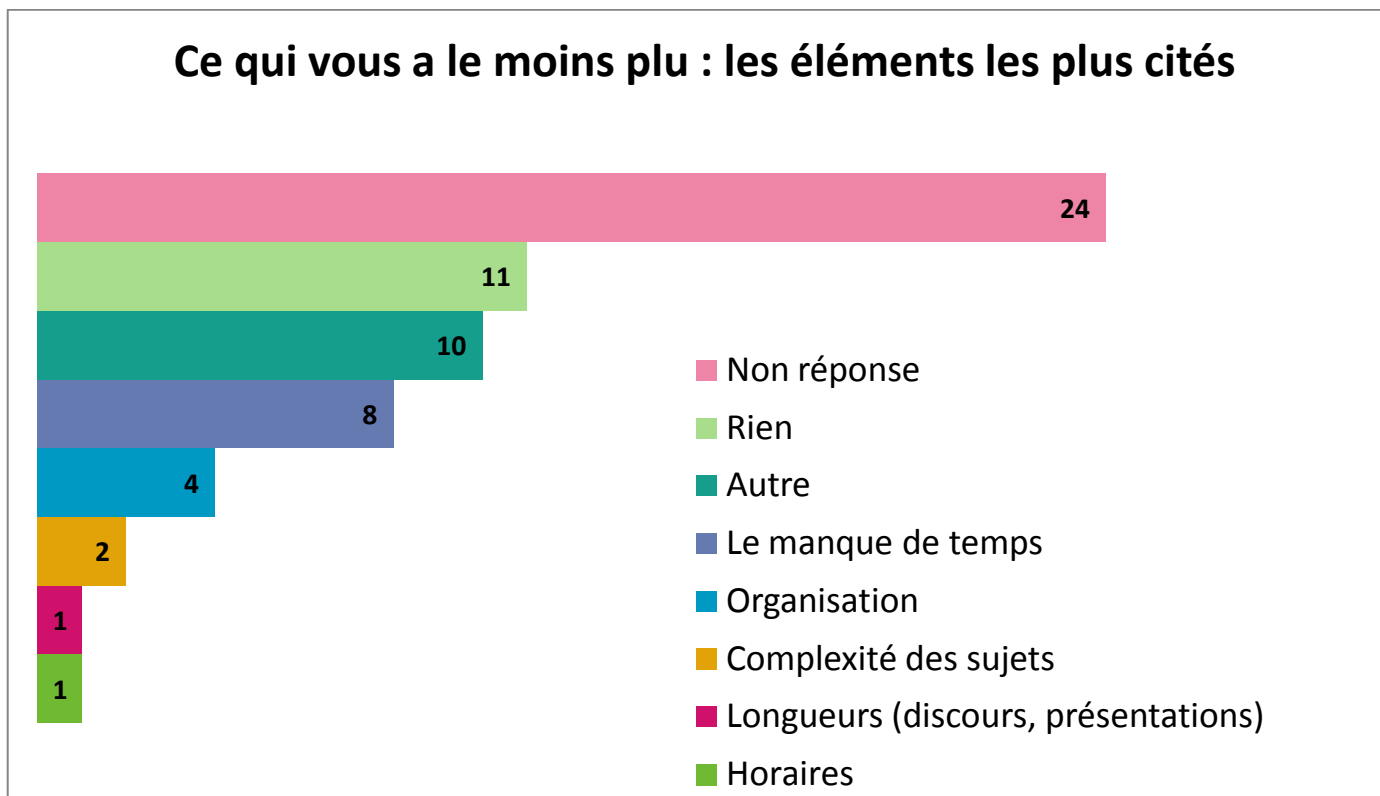
IV. LES PARTICIPANTS DE FLANDRE MARITIME – 100 PARTICIPANTS



Ce qui vous a le plus plu ...



Ce qui vous a le moins plu ...



Remarques, expression libre :

